

### Le domaine d'intervention de notre équipe s'articule autour de plusieurs axes:

-

**Droit Civil** : famille, séparations, divorces, mariages (annulation, mainlevée d'opposition à mariage), pacs, successions, partages amiables et judiciaires entre époux et entre héritiers, adoptions, filiation, état civil, responsabilité contractuelle et délictuelle, indemnisation du préjudice corporel...

-

**Droit Pénal** : Droit Pénal Général, Droit Pénal des Affaires ; phase d'enquête (garde à vue, déferrement, Juge des Libertés et de la Détention, Instruction préparatoire, Chambre de l'Instruction, contentieux de la détention), phase de Jugement (Tribunal de Police, Tribunal Correctionnel, Comparution Immédiate, Cour d'Assises...), Droit de l'Exécution des Peines (Juge d'Application des Peines, aménagement de peines...).

-

**Droit des étrangers** : visas, séjour (demande de titre auprès de la Préfecture), contentieux de l'éloignement, Arrêté Préfectoral de reconduite à la Frontière (APRF) Obligation de quitter le Territoire français (OQTF), expulsion, Interdiction du Territoire Français (ITF), Contentieux de la rétention administrative (Juge des Libertés et de la Détention, procédures d'urgence, asile...), droit d'asile, demande, recours (Procédures : DUBLIN...), contentieux (OFPRA, CNDA, réexamen, CEDH...).

-

**Droit de la Nationalité** : naturalisations, demande de certificat de Nationalité Française et recours

-

**Droit international privé** : transcriptions, opposition à mariage et annulation, adoption internationale, rectification et modification d'état civil...

**Les Avocats associés** interviennent dans des champs de compétences complémentaires et/ou différents.

Maître Sandrine CARON intervient en droit des personnes, et plus particulièrement en droit de la famille.

Maître Franck BOEZEC intervient en droit des personnes, dont il est spécialiste, et plus particulièrement, en droit des étrangers, et en droit pénal, dont il est également spécialiste.

**Les quatre Avocats collaborateurs** interviennent aux côtés des Avocats associés, ou en autonomie, dans les mêmes domaines.

Ils collaborent à un traitement de qualité des dossiers et à la relation avec tous les clients.